

FORMATION DE BASE

PROTECTION INCENDIE POUR ARCHITECTES & PLANIFICATEURS

11 & 12 MARS 2024

8H30 – 16H30

CENTRE DE FORMATION ECAB

Rte de Châtillon 31,

1725 Hauterive



Reconnaissance AEAI

Le cours s'adresse aux personnes travaillant dans des bureaux de planification, sur des projets de construction standards.

Il a pour objectif d'asseoir les bases théoriques et exercer la mise en pratique de la directive en protection incendie, pour les bâtiments correspondant au niveau 1 de l'assurance qualité (AQ1).

Le cours se déroule sur deux jours et comprend un atelier pratique. Il est donné par les experts incendie de l'ECAB, sur le site de formation en prévention et intervention de l'établissement.

Une introduction à la vulnérabilité des bâtiments face aux dangers naturels et aux démarches d'anticipation possibles vient compléter cette formation.

2 jours de formation théorique et pratique pour **planificateurs de projets**

Elaborez des **plans de protection incendie simples**, de degré 1

Affinez vos connaissances des **prescriptions de protection incendie AEAI**

Suivez une **introduction** à l'impact des **dangers naturels** sur l'environnement bâti

Descriptif de la formation	
Public-cible	Le cours s'adresse aux professionnels travaillant dans la conception de projets de construction, tels que les architectes et dessinateurs , qui souhaitent se perfectionner en matière de planification de protection incendie pour des bâtiments d'affectation simple (ex. : immeubles d'habitation)
Objectifs de la formation	<p>Cette formation a pour objectif principal la vulgarisation des normes incendie et leur transcription concrète dans la pratique. Elle vise à favoriser une meilleure intégration des prescriptions incendie en amont des projets et permettre l'élaboration de plans de protection viables.</p> <p>En second lieu, l'introduction à la reconnaissance des dangers naturels dans l'environnement bâti vise à permettre l'identification d'une éventuelle vulnérabilité du bâtiment et d'en tenir compte dans le développement du projet.</p> <p>En finalité, l'intégration des aspects de protection du bâtiment à un stade primaire du projet facilite l'obtention d'un préavis positif dans le cadre de la demande de permis de construire.</p>
Connaissances acquises	<p>A la suite du cours, les participants connaissent les obligations du responsable de l'assurance qualité de niveau 1 et les bases légales en protection incendie.</p> <p>Ils ont acquis les notions relatives à la réaction au feu des éléments constructifs, savent identifier les risques d'incendie et évaluer les objectifs de protection.</p> <p>Ils sont capables de réaliser un plan de protection incendie standard de niveau AQ1, pour des bâtiments d'affectation simple comportant peu de risques d'incendie, en y intégrant correctement les instruments acquis.</p> <p>Ils sont aptes à reconnaître les situations pour lesquelles les compétences de professionnels plus spécialisées en protection incendie sont requises.</p> <p>Ils savent évaluer des projets simples au niveau de l'appel d'offres en matière de protection incendie.</p> <p>Pour terminer, ils sont en mesure de reconnaître la présence de dangers naturels dans l'environnement bâti.</p>

Thèmes	Aspects théoriques
	<ul style="list-style-type: none"> - Introduction aux risques d'incendie, à la réaction des matériaux et des éléments constructifs en cas d'incendies - Présentation des bases légales de la protection incendie - Obligations du responsable de l'assurance qualité de niveau 1 en matière de protection incendie - Introduction aux objectifs du concept de protection incendie et bases de connaissances utiles - Présentation de mesures constructives de protection incendie : <ul style="list-style-type: none"> o Distances de sécurité o Compartiments coupe-feu o Voies d'évacuation et de sauvetage - Présentation de moyens techniques de défense incendie (dispositifs d'extinction, de détection incendie et de protection contre la foudre) - Introduction à la vulnérabilité des bâtiments face aux dangers naturels et aux démarches d'anticipation constructives
	Atelier pratique
	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation et réalisation de plans de protection incendie

Informations pratiques	
Durée	2 jours , dont un jour théorique et un jour pratique.
Prérequis	Aucun prérequis nécessaire.
Dates	<ul style="list-style-type: none"> - Allemand : 6 et 7 mars 2024 - Français : 11 et 12 mars 2024
Lieu	Centre de formation ECAB, Rte de Châtillon 31, 1725 Hauterive
Prix	<ul style="list-style-type: none"> - CHF 500.-, CHF 250.- pour les participants gérant des demandes de permis de construire sur le canton de Fribourg. - Les frais de repas et le matériel de cours sont compris dans le prix. - A l'issue du premier jour, un apéritif sera offert aux participants.
Inscription	Inscription obligatoire : ecab.isyflow.ch/eduMarket
Participants	Cours garanti à partir de 8 participants et limité à 15 inscriptions.
Reconnaissance	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation de participation délivrée à l'issue du cours. - Les 2 jours de formation continue sont reconnus par l'AEAI.
Délai	Délai d'inscription : 26.02.2024
Renseignements	Secrétariat Prévention, 026 566 41 60, prevention@ecab.ch